

Avis voté en plénière du 9 septembre 2014

La saisonnalité dans les filières agricoles, halieutiques et agroalimentaires : une réalité méconnue aux enjeux pourtant importants

Déclaration du groupe des associations

Emplois peu rémunérés, conditions de travail pénibles et modes de vie précaires caractérisent souvent les activités saisonnières dans l'agriculture. En parallèle, les progrès techniques de conservation des produits alimentaires ont permis l'accroissement des importations de marchandises, avec pour effet d'accroître la pression sur l'environnement. La saisonnalité dans les filières agricoles constitue donc à la fois une question d'ordre économique, social, culturel et écologique.

Deux aspects de l'avis nous semblent particulièrement importants. Le premier concerne les conditions de travail et de vie des travailleurs saisonniers. Celles-ci sont aussi bien marquées par une instabilité temporelle que par une fragilité financière et sanitaire : la non-reconduction automatique des contrats, la durée exceptionnelle du travail (quotidienne, hebdomadaire) répondant aux pics d'activité, l'exposition aux risques psychosociaux et la pénibilité des tâches en sont les principales illustrations.

Notre groupe adhère aux préconisations visant à améliorer ces conditions de travail telles que la prévention des risques professionnels et le renforcement de la médecine du travail pour les saisonniers. L'instauration d'une caisse pivot (par rattachement au régime de l'activité principale) nous apparaît également comme une mesure audacieuse pour contrecarrer les difficultés de cotisation pour la protection sociale et les régimes de retraite.

En matière de formation, l'enjeu crucial est de bâtir des boucles saisonnières, de construire des parcours sans rupture. Plusieurs pistes sont avancées, auxquelles nous souscrivons : favoriser la pluriactivité ; faire reconnaître les compétences par la création de certificats de qualification professionnelle transversaux ; faciliter l'accès à la validation des acquis de l'expérience ; mettre en place des formations bi-qualifiantes.

En outre, les difficultés d'accès aux logements locatifs, les conditions d'hébergement précaires, la mobilité fréquente sont autant de problèmes auxquels il faut répondre. L'idée de rendre accessible aux saisonniers les dispositifs d'aide au logement existants (allocation logement, avance de la caution, aide à la mobilité) nous semble aller dans le bon sens.

Sur toutes ces questions (emploi, formation, précarité, logement), les associations se mobilisent, notamment celles d'aide à l'insertion et de lutte contre l'exclusion, mais aussi certains groupements d'employeurs et maisons des saisonniers qui relèvent d'un statut associatif.

Le second enjeu porte sur les conséquences sociales, économiques et environnementales d'une consommation respectueuse des saisons. Dans le contexte d'une offre croissante de produits importés et de la méconnaissance en matière de saisonnalité des produits, il est devenu d'autant plus important d'informer et de sensibiliser sur l'intérêt de consommer et d'acheter les aliments suivant leur cycle biologique de production.

Portées par les associations (de défense de l'environnement, de jeunesse, d'éducation populaire, de consommateurs), les initiatives pour alerter, conseiller et adopter des comportements responsables ne manquent pas : diffusion de calendriers sur les produits de saison, mise en place de circuits courts via les AMAP, approvisionnement de produits frais dans les cantines scolaires...

Le groupe des associations a voté l'avis.